

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire⁴ :

Visite d'un établissement de culte, relevant de la catégorie V, autorisé à rester ouvert en vertu de l'article 47 du décret susmentionné, déplacement expressément autorisé par le Conseil d'État dans son ordonnance n° 445825 (et suivants) du 7 novembre 2020.

Participation à une manifestation sur la voie publique mentionnée à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, déclarée en préfecture et prévue par l'article 3, II du décret susmentionné.

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

⁴ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.